

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Münschecker à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux d'installation d'un nouveau chauffage. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue de Münschecker**
Début : **Lundi, 4 juillet 2022 à 08h00**
Fin : **Vendredi, 8 juillet 2022 à 16h00**
Motif : Travaux d'installation
Règlement : GRE-172-2022

Grevenmacher, le 28 juin 2022

La secrétaire communale,
contreséing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden